



Charges de personnel : quelle déduction fiscale ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 24/07/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 24/07/2020

Vous rémunérez vos collaborateurs, vous versez des charges sociales, vous faites bénéficier vos salariés de titres-restaurant, vous remboursez les frais de déplacement, vous versez des primes lorsque les objectifs sont atteints, etc. Toutes ces charges sont-elles déductibles du résultat imposable de votre entreprise ?

Charges de personnel : des rémunérations déductibles !

De quoi s'agit-il ? Les charges de personnel dont il s'agit, ici, correspondent aux salaires et autres appointements versés aux collaborateurs de l'entreprise, conformément à leur contrat de travail, en contrepartie du travail fourni pour lequel ils ont été embauchés.

Concrètement...

{ABONNEZ-VOUS}

Charges de personnel : à quel moment s'exerce cette déduction ?

Rémunérations de l'exercice. Par principe, seules les rémunérations dont l'entreprise est devenue débitrice au cours de l'exercice sont admises en déduction du résultat de cet exercice. Si ce principe semble évident, il appelle toutefois deux observations : comment gérer les avances au personnel ? Comment gérer les primes de fin d'année ?

Avance au personnel...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]